



Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
30 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Isabelle BONNET (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Election d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Delphine CHARVIEUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 6 juillet 2026

Monsieur le Maire propose de valider les points suivants du conseil municipal du 6 juillet 2026 comme suit :

- Election d'un secrétaire de séance ;
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 6 juillet 2026 ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 5 juin 2026 ;
- ADMINISTRATION GENERALE : approbation du règlement intérieur ;
- ADMINISTRATION GENERALE : désignation d'un référent « Ambroisie », « Chenilles processionnaires » et « Moustique tigre » ;
- ADMINISTRATION GENERALE : désignation d'un référent « SAFER » ;
- ADMINISTRATION GENERALE : désignation d'un référent « Forêt-Bois » ;
- ADMINISTRATION GENERALE : désignation d'un référent « Sécurité routière » ;
- FINANCES : convention avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour le reversement d'une subvention relative au fond Chêne ;
- VIE ECONOMIQUE : Ouvertures dominicales 2027 pour la société Lidl ;

- ENFANCE : renouvellement de la convention périscolaire avec la MPT-MJC Eveux-Fleurieux ;
- ENFANCE : renouvellement de la convention périscolaire avec le HBCPA ;
- ENFANCE : renouvellement de la convention périscolaire avec le BLEES ;
- Décisions et informations du Maire ;
- Informations relatives aux activités de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et des Syndicats

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour du conseil municipal du 6 juillet 2026.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 5 juin 2026

Rémi BROSSIER souhaite des précisions sur le niveau d'études demandés pour la création du poste d'animateur. Caroline FAYE explique qu'il s'agit d'une mention relative à un texte de loi qui permet ensuite de proposer à un contractuel un CDD de 3 ans. Le niveau d'études est apprécié lors du recrutement.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026.

2026-44 Délibération relative à la désignation d'un référent « Ambroisie », « Chenilles processionnaires » et « Moustique tigre ».

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

L'association « Fredon Auvergne Rhône-Alpes » coordonne la lutte contre l'ambroisie, la berce du Caucase, les chenilles processionnaires, le moustique tigre et les tiques. Financée par l'Agence Régionale de Santé, cette association anime un réseau de référents et accompagne les collectivités dans la lutte contre ces cinq espèces.

Arrivée de Karine LORENZO à 19h12.

Des signalements sur l'ambroisie, les moustiques tigres et les chenilles processionnaires sont ponctuellement réalisés.

Pour une meilleure efficacité, l'association propose de désigner un binôme agent / élu, afin de coordonner les actions politiques aux actions du terrain.

Il est proposé que le responsable des services techniques soit le référent « agent ».

VU la candidature de Rémi BROSSIER ;

Il est procédé à la désignation du candidat à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Rémi BROSSIER comme référent pour l'association Fredon pour la lutte contre les espèces « ambroisie », « moustique tigre » et « chenilles processionnaires ».

2026-45 Délibération relative à la désignation d'un référent « SAFER »

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

L'installation, la transmission et la préservation des terres agricoles représentant aujourd'hui des enjeux importants du territoire.

La Safer Auvergne Rhône-Alpes souhaite renforcer la coordination avec les communes en désignant un référent foncier pour faciliter les échanges d'informations, renforcer la vigilance foncière et accompagner les projets agricoles de la commune.

Olivier CHAMBE précise que jusqu'à présent, le référent SAFER était Bernard CHIRAT.

Aymeric GIRARDON précise que ce référent doit faire partie du conseil municipal.

Olivier CHAMBE souhaite rester informé des décisions prises concernant la SAFER.

Aymeric GIRARDON propose de nommer Olivier CHAMBE en tant que suppléant officieux.

VU les candidatures d'Alain BENISTY et d'Olivier CHAMBE ;
Il est procédé à la désignation du candidat à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Alain BENISTY comme référent foncier à la Safer.

2026-46 Délibération relative à la désignation d'un référent « Forêt-Bois »

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

En coordination avec les Communautés de Communes, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) porte une stratégie forestière visant à mieux valoriser et gérer durablement la ressource forestière locale, et ainsi structurer la filière vers la transition écologique.

Sur le territoire du SOL, la forêt représente 20 % du territoire, morcelée sur 12 000 hectares. Composée d'essences de feuillus principalement, elle est exploitée par des privés à 98%.

Le SOL souhaite renforcer la coordination avec les communes en désignant un référent « forêt – bois » pour avoir un interlocuteur privilégié, assurer un lien avec les acteurs économiques et opérationnels (chantiers forestiers, évolution des PLU, projets de construction bois et bois énergie) et jouer un rôle d'ambassadeur auprès des administrés.

Une première rencontre est prévue le mardi 15 septembre pour visiter un chantier forestier.

VU la candidature d'Aymeric GIRARDON ;

Il est procédé à la désignation du candidat à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Aymeric GIRARDON comme référent « forêt – bois » au SOL.

2026-47 Délibération relative à la désignation d'un référent « Sécurité Routière »

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La Préfecture s'est engagée dans une politique active de lutte contre l'insécurité routière ciblée autour de quatre axes : les deux-roues motorisés, le risque routier professionnel, les conduites à risques et les mobilités douces.

La Préfecture souhaite renforcer le partenariat avec les communes en désignant un référent « sécurité routière » pour avoir un interlocuteur privilégié pour élaborer des actions de prévention et de communication.

VU la candidature de Léo MOLINIE ;

Il est procédé à la désignation du candidat à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Léo MOLINIE comme référent « sécurité routière ».

2026-48 Délibération autorisant la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour le reversement d'une subvention relative au fond Chêne

Rapporteur : Jean-Pierre BLANCHARD

Le fond Chêne est piloté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et permet de financer des audits énergétiques, afin d'évaluer les travaux à réaliser pour une mise aux normes des bâtiments.

Une demande de subvention avait été déposée auprès de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) pour réaliser des audits énergétiques de la salle Gaston Braquet et de l'espace omnisports et culturel François Baraduc.

Une subvention a été attribuée par le fond chêne n°3 en juillet 2024 pour un montant de 2 535,00€.

Jean-Michel GOLFIER s'étonne des délais entre la notification et le versement de la subvention. Aymeric GIRARDON explique que la CCPA a déposé le dossier de subvention en 2024, puis que les audits énergétiques ont été réalisés en 2025 et que la notification de subvention a eu lieu ensuite.

VU le Code Général des Collectivités,

VU le projet de convention proposé par la CCPA ;

CONSIDERANT la nécessité de signer cette convention pour bénéficier de la subvention ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant au versement de la subvention pour le fond chêne n°3.

2026-49 Délibération relative aux ouvertures dominicales 2027 pour la société Lidl

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Lidl France SNC souhaite pouvoir ouvrir son magasin situé au Cornu les douze dimanches suivants pour l'année 2027 :

- Janvier : 30 janvier ;
- Juillet : 4 et 25 juillet ;
- Août : 1^{er}, 8 et 29 août ;
- Septembre : 5 septembre ;
- Octobre : 31 octobre ;
- Novembre : 28 novembre ;
- Décembre : 5, 12 et 19 décembre.

Le travail du dimanche est réglementé par le Code du Travail : le temps de repos quotidien (11 heures consécutives) et le repos hebdomadaire (24 heures consécutives) doivent être respectés. L'employeur doit également obtenir l'accord écrit des salariés, doubler la rémunération et le repos compensateur.

La convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire prévoit la possibilité d'une ouverture dominicale jusqu'à 13 heures. Cependant, c'est le Préfet ou le Maire de la commune qui donne l'autorisation des ouvertures dominicales pour l'ensemble de la journée du dimanche.

Ces ouvertures peuvent être autorisées jusqu'à douze dimanches par an.

Jean-Michel GOLFIER souhaite savoir si Lidl peut donner à une association en compensation.

Aymeric GIRARDON précise que cela ne se fait pas jusqu'à présent.

Magali PICARD estime que cela pourrait être assimilé à de la corruption.

Evelyne GIRARDON fait remarquer que Super U est ouvert tous les dimanches matin jusqu'à 13h00.

Sophie VERCHERE ajoute que Lidl est également ouvert tous les dimanches matin.

Aymeric GIRARDON précise qu'une autorisation spéciale est demandée pour la journée complète du dimanche.

Vincent PEYRE souhaite savoir si des riverains ont fait remonter des plaintes sur les nuisances d'ouverture le dimanche.

Aymeric GIRARDON répond par la négative. Il ajoute que la salle de sports ainsi que Frais et Cie sont ouverts également le dimanche.

VU la demande de Lidl France SNC,
VU le Code du Travail et notamment ses articles L 3122-26 à L 3211-27-1, R 3132-21,
VU la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire,

CONSIDERANT les avis favorables recueillis lors des consultations syndicales faites par Lidl France SNC,
CONSIDERANT la volonté de la commune de permettre à cette moyenne surface la possibilité de concurrencer les moyennes surfaces installées dans la Zone d'Activités Commerciales des Martinets,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à l'ouverture des douze dimanches de l'année 2027 pour la société Lidl France SNC pour son magasin situé au Cornu aux dates suivantes : 30 janvier, 4 juillet, 25 juillet, 1^{er} août, 8 août, 29 août, 5 septembre, 31 octobre, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre et 19 décembre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre un arrêté.

2026-50 Délibération relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal
Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Dans les 6 mois qui suivent son installation, le conseil municipal doit approuver un règlement intérieur fixant le fonctionnement de cette instance.

Les modifications ont été apportées sur le nombre de listes, le nombre de commissions et comités consultatifs et la possibilité de pouvoir consulter son téléphone en séance.

Rémi BROSSIER souhaite savoir si le procès-verbal du conseil municipal peut être envoyé dès qu'il est rédigé, et non avec la note de synthèse du conseil municipal suivant. Cela permet aux absents de rester informé des décisions prises par le conseil municipal.

Aymeric GIRARDON précise que le procès-verbal sera transmis au plus tard la semaine suivante aux élus. Il sera ensuite approuvé au conseil municipal suivant et pourra ensuite être diffusé aux personnes extérieures.

Jean-Michel GOLFIER estime préférable d'avoir des nombres impairs de membres dans les comités consultatifs, même si la voix du Maire est prépondérante. Il fait remonter également que le comité consultatif « Cœur de village / Environnement » compte plus de membres extérieurs que d'élus.

Aymeric GIRARDON rappelle le rôle consultatif des comités. Les décisions sont ensuite présentées en bureau et en conseil municipal, qui délibère ensuite. Il ajoute également que la participation aux réunions est variable et doute que tous les membres seront présents en même temps de façon systématique.

Delphine CHARVIEUX fait remarquer que le comité consultatif Communication / Culture compte également six membres extérieurs.

Aymeric GIRARDON précise que cela sera ajouté dans le règlement intérieur.

Aymeric GIRARDON rappelle que Vincent PEYRE souhaitait savoir s'il était possible que les conseils municipaux se tiennent en visioconférence.

C'était possible pendant la crise sanitaire, mais aujourd'hui, la réglementation autorise les séances en visioconférence uniquement pour les EPCI, les régions, les départements et les syndicats. Les communes sont exclues de ce dispositif.

Il est cependant possible d'organiser des commissions et des comités consultatifs en visioconférence et propose de l'ajouter au règlement. Il ajoute qu'assister aux réunions en présentiel facilite les échanges.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12, L2121-19 et L2121-27-1,
VU le projet de règlement intérieur présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur.

Jean Michel GOLFIER souhaite revenir sur l'article 20 du règlement intérieur concernant les interventions d'un conseiller municipal et la possibilité pour le Maire de stopper les débats. Il estime que les échanges font parties du débat.

Aymeric GIRARDON explique qu'il reste ouvert au débat.

2026-51 Délibération autorisant le renouvellement de la convention pour le périscolaire avec la MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux gère un accueil de loisirs sans hébergement qui accueille principalement des enfants des communes d'Éveux et de Fleurieux-sur-l'Arbresle et dispose de personnel qualifié dans le cadre de l'animation.

La MJC recherche des missions pour compléter le temps de travail de son personnel ainsi que des financements pour équilibrer son budget.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a mis en place un projet éducatif de territoire et propose des animations sur le temps périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école du Chêne durant l'année scolaire.

La commune souhaite renforcer son équipe d'encadrants pour ces temps d'animation sur le temps périscolaire.

Il est proposé de signer une convention pour l'année scolaire 2026/2027 pour la mise à disposition de 3 animateurs de 11h20 à 13h30, et d'un animateur de 16h20 à 17h30, les lundi / mardi / jeudi / vendredi des semaines scolaires. Le directeur de la MJC assure la coordination pédagogique de l'ensemble des intervenants sur le temps périscolaire.

Si nécessaire, la MJC pourra à la demande de la commune, compléter son équipe d'animateurs au tarif de 21 € / heure.

Jean-Michel GOLFIER veut savoir qui sera le membre d'administration qui va signer la convention. Aymeric GIRARDON explique que la MJC fonctionne avec un conseil d'administration collégial. Il n'y a plus de président identifié. Il n'est donc pas possible de savoir à l'avance qui va signer la convention.

VU la proposition transmise par la MJC gérant le centre de loisirs pour un montant de 10 816,00 € pour l'année scolaire 2026/2027 ;

VU le projet éducatif de territoire mis en place par la commune ;

VU la Convention Territoriale Globale signée entre la Caisse d'Allocation Familiale et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;

CONSIDERANT que la MJC contribue à améliorer l'offre de services proposée dans le cadre de la compétence enfance/jeunesse de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un taux d'encadrement des enfants suffisant dans le cadre du temps périscolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités inscrites dans la convention périscolaire avec la MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune.

2026-52 Délibération autorisant le renouvellement de la signature de la convention entre le HBCPA et la mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle pour la mise à disposition d'un éducateur sportif sur le temps périscolaire

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

L'association « HBCPA » est une association à but non lucratif qui gère un club de handball, promeut des valeurs sportives et l'épanouissement des jeunes. Pour ce faire, l'association a recruté un animateur sportif chargé de mettre en œuvre un programme sportif pour accompagner les jeunes vers la réussite.

La commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle gère l'encadrement des enfants inscrits à la cantine de l'école du Chêne pendant les périodes scolaires.

Le partenariat proposé entre l'association et la commune permettra de proposer des activités sportives sur le temps méridien 2 jours par semaine hors vacances scolaires.

L'association sera rémunérée sur la base d'un taux horaire fixé à 20 €/heure.

Seules les heures réellement effectuées seront facturées.

Cette convention sera signée pour l'année scolaire 2026/2027.

VU le projet de convention pour la mise à disposition d'un animateur sportif transmis par l'association « HBCPA » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2026/2027 avec l'association « HBCPA » et tout document s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 012.

2026-53 Délibération autorisant le renouvellement de la signature de la convention entre le BLEES et la mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle pour la mise à disposition d'un éducateur sportif sur le temps périscolaire

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

L'association « BLEES » est une association à but non lucratif qui gère un club de basketball, promeut des valeurs sportives et l'épanouissement des jeunes. Pour ce faire, l'association a recruté un animateur sportif chargé de mettre en œuvre un programme sportif pour accompagner les jeunes vers la réussite.

La commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle gère l'encadrement des enfants inscrits à la cantine de l'école du Chêne pendant les périodes scolaires.

Le partenariat proposé entre l'association et la commune permettra de proposer des activités sportives sur le temps méridien 2 jours par semaine hors vacances scolaires.

L'association sera rémunérée sur la base d'un taux horaire fixé à 25 €/heure.

Seules les heures réellement effectuées seront facturées.

Cette convention sera signée pour l'année scolaire 2026/2027.

VU le projet de convention pour la mise à disposition d'un animateur sportif transmis par l'association « BLEES » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2026/2027 avec l'association « BLEES » et tout document s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 012.

Eva DRUT souhaite savoir s'il y aura à nouveau un intervenant musique.

Aymeric GIRARDON explique que l'intervenante a souhaité ne pas renouveler sur le temps périscolaire, car trop peu d'enfants étaient intéressés par ses interventions. Le comité consultatif « éducation / enfance / jeunesse » travaillera sur une autre approche que le périscolaire.

Informations et décisions du maire

Les prochains conseils municipaux sont prévus lundi 28 septembre et lundi 7 décembre 2026 à 20h00. Des invitations outlook seront envoyées aux élus.

Signature d'un avenant de prolongation au bail le 30 juin 2026 avec Mme Chevrant pour la location d'un garage situé 37 place des Deux Chouettes.

Signature le 11 juin 2026 d'un devis pour la réfection du chemin des Pesses avec la société Eiffage route pour un montant de 18 338,76 €. Les travaux consistent en la reprise du mur du soutènement par un enrochement dans le virage. Les prix négociés sont basés sur le marché voirie de la CCPA. Il est prévu également la pose d'un drain, d'un bidim, la reprise des eaux pluviales du fossé amont pour éviter le ruissellement en aval et la création d'avaloirs grilles au pied du talus. La voirie est trop étroite, il n'est pas possible de créer un fossé.

Olivier CHAMBE estime qu'il y a un risque de bouchage de l'avaloir par des branches.

Aymeric GIRARDON explique qu'il faut éviter l'eau stagnante du virage qui verglace en hiver.

Olivier CHAMBE souhaite savoir si la réfection de l'enrobé est prévu sur la totalité de la voirie.

Aymeric GIRARDON explique qu'il est uniquement prévu un rabotage de la route d'environ 300 m² soit une reprise 10 mètres en amont du soutènement jusqu'à la borne incendie.

Olivier CHAMBE souhaite que les travaux ne consistent pas en une simple rustine. Il estime que cette voirie doit être revue pour sécuriser la collecte des déchets, le déneigement, etc.

Aymeric GIRARDON explique devoir cadrer le budget de la commune. Un point sera fait une fois ces travaux réalisés afin de mesurer l'impact financier. Il rappelle que la CCPA a pris en charge la réfection du chemin de Servy pour un montant de 110 000 € HT, entièrement pris en charge par la CCPA car inscrit comme voirie communautaire.

Arrivée de Corinne DUMONT le 29 juin sur le poste de cuisinière.

Création d'un poste de responsable périscolaire à temps complet attribué à Sandrine QUERLIOZ, actuelle référente périscolaire sur un temps non complet de 19 heures par semaine. La personne sera présente de 8h à 18h30 lundi / mardi / jeudi / vendredi sur les temps scolaires et une partie des vacances scolaires.

Renouvellement de contrats pour :

- Claire CHEVALIER (agent d'animation) ;
- Stéphanie CHOUCANE KHANNOUSSI (atsem) ;
- Jade COSTANTINI (atsem) ;
- Christine VERMARE (agent d'animation).

Comptes-rendus des commissions communales, délégués communautaires et syndicaux

Comité consultatif agriculture / vie économique – Caroline MIRANDA

Première réunion mercredi 1^{er} juillet, riche en idées. Il y a beaucoup de similitudes entre les deux domaines. C'est agréable de discuter avec des personnes motivées. La prochaine réunion aura lieu en octobre.

A la suite de la commission agriculture de la CCPA, une réflexion sera également menée sur la problématique de la ressource en eau.

Commission agriculture CCPA – Olivier CHAMBE

La problématique de la ressource en eau est à travailler. La réunion a également fait le point sur les dossiers en cours,

La date de la commission agriculture de la CCPA a été envoyée directement par la CCPA aux conseillers concernés, sans mettre en copie la commune ou le maire. Aymeric GIRARDON va demander à la CCPA que la commune soit informée des dates de réunions des commissions CCPA, afin d'éviter les doublons des réunions thématiques.

Comité communication / culture / médiathèque – Delphine CHARVIEUX

Première réunion 2 juillet pour faire un état des lieux. Compte-rendu à venir, devoirs de vacances donnés aux membres du comité. La prochaine réunion est calée le jeudi 1^{er} octobre. La commission culture CCPA est prévue le mardi 1^{er} septembre.

Vidéoprotection – Léo MOLINIE

La phase 2 est terminée, les levées de réserves seront levées le 9 juillet.
Il reste à finaliser le déport en gendarmerie.

Agenda

Je 9 juillet : congrès des Maires du Rhône à Arnas

Lu 13 juillet : cinéma plein air avec la projection du film « Madagascar ». Le comité des fêtes et la MJC vont assurer la restauration et la buvette.

Le feu d'artifice initialement prévu sera peut-être reporté à une date ultérieure, en fonction de l'évolution des conditions météorologiques (sécheresse, risque incendie).

27 au 31 juillet : chantier jeunes sur des travaux de peinture à l'école du Chêne (rénovation des plinthes des escaliers du château, pose d'un antigrafi sur la nouvelle fresque du préau des primaires et rénovation des 2 réfectoires maternelle).

Olivier CHAMBE signale des panneaux taggués vers l'école du Chêne.
Léo MOLINIE peut visionner les caméras si la date de l'incident est connue.

Caroline MIRANDA adresse ses félicitations à Magali PICARD pour l'organisation d'une main de maître de son premier évènement.

Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
La séance est levée à 20h19

Le Maire
Aymeric GIRARDON



La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX

